

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 26 septembre 2020

Date d'affichage : 17 octobre 2020

L'an deux mille vingt le six octobre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 1^{er} septembre 2020.

EPARAGE

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du Conseil Municipal sur l'épavage qui a été effectué sur la Commune par l'entreprise FATOUT et précise que le coût s'élève à 7 042.38 € TTC soit une augmentation de 171,79 € TTC par rapport à l'année passée.

PLAN NEIGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le plan neige dans les mêmes conditions que les années passées et décide de faire appel à Monsieur Christophe RENARD de LE LOREY pour les interventions de déneigement.

Pour cela, il charge Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge des chemins, d'effectuer les démarches.

RAPPORT ANNUEL 2019 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement du Bourg et du village de l'Aubrière de la Commune de CAMBERNON, établi par la Mairie, pour l'année 2019.

Il leur précise qu'au niveau du Bourg la capacité de la station est de 150 EH pour un nombre d'habitants concernés de 95. Au niveau de l'Aubrière la station est de 80 EH pour un nombre d'habitants concernés de 60.

Un prêt a été réalisé auprès de la Commune pour une durée de 25 ans.

Enfin il leur précise que le prix de l'eau assainie en 2019 est de 1,63 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

RAPPORTS DE VISITE DE LA SATESSE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de visite effectué par le SATESE pour les stations d'épuration du Bourg et de l'Aubrière.

En ce qui concerne la station du Bourg, l'eau épurée est de bonne qualité physico-chimique ; l'entretien de la station est régulier et satisfaisant ; de nombreuses traces de ragondins ont été observées malgré un piégeage régulier.

En ce qui concerne la station du village de l'Aubrière, l'eau épurée est de qualité physico-chimique moyenne avec une élimination partielle de la pollution azotée ; le faucardage des roseaux a eu lieu fin février ; les roseaux ont bien repoussé depuis.

MISE EN PLACE D'UN SECOND POINT D'EAU DANS LE CIMETIERE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'un second point d'eau dans le Cimetière.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

REPLACEMENT DE LA GAZINIÈRE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise FOUCHARD de COUTANCES relatif à la fourniture et l'installation d'un fourneau 6 feux sur four à la Salle des Fêtes d'un montant de 4 666.03 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

CANTINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Nathalie CAPLAIN, cantinière est absente depuis le 11 septembre dernier.

De ce fait, un recrutement s'est avéré nécessaire pour pailler à son remplacement.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'embaucher Madame Maryse LEBRUN en remplacement de Madame Nathalie CAPLAIN à partir du 24 septembre pour une durée hebdomadaire de 13 h et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

De plus, afin de permettre une organisation optimale du fonctionnement de la cantine, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à Madame Isabelle GUILLEMETTE en remplacement de Madame Nathalie CAPLAIN à partir du 11 septembre.

FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques se terminera le 31 octobre prochain.

Depuis le début de la campagne fixée le 1^{er} avril 2020 quatre nids de frelons asiatiques ont fait l'objet de déclaration en Mairie. Le montant de la participation de la collectivité à la lutte collective s'élève aujourd'hui à 288 €.

VILLAGE DE LA MASURE

Afin de sécuriser une maison située au village de La Masure, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'acheter et d'installer un panneau de signalisation pour un montant de 106.09 € TTC ; et de déplacer le panneau de signalisation voie rétrécie à l'intersection de la route du Bourg à Montcuit.

DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie Monsieur Guillaume LESOUEF demeurant L'Hôtel Boulai à CAMBERNON concernant l'achat du chemin communal de l'Hôtel Boulai aux Parcs.

Après débat, à la majorité des membres présents (6 voix contre, 1 voix pour et 8 abstentions), le Conseil Municipal, refuse cette demande.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Suite à la demande de Monsieur le Maire et après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'effectuer les investissements suivants, à savoir la réhabilitation de la Mairie, l'agrandissement de l'entrée du cimetière, l'aménagement du carrefour du haut du Bourg ainsi que les trottoirs du bas du Bourg, et créer un marché local.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Mer Et Bocage s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui, en 2024, couvrira l'ensemble des communes du territoire. Il dotera ainsi la collectivité d'un document d'urbanisme unique.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désignent Messieurs Jacky MARIE et Philippe VAUGEOIS comme référents élus du PLUi et Madame Marielle BRILLAND, Secrétaire de Mairie, comme référente technique.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a assisté à la réunion de présentation de l'étude de l'aménagement de la liaison Saint-Lô/Coutances.

Il leur propose de bénéficier d'une présentation par les techniciens du Conseil Départemental.

A l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent de recevoir cette présentation.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de l'attribution d'une dotation de 2 004.31 € reçue de la Préfecture de La Manche au titre du concours exceptionnel pour l'achat de masques.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la réfection des chemins de La Bretonnière et de La Landelle aura lieu à partir du 5 octobre 2020.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise MARIE TOIT interviendra à la Salle des Fêtes à partir du 5 octobre 2020.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 9 novembre 2020 à 20 h 15.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 35.